



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Tarification et valorisation des mises à disposition des équipements sportifs
de la Ville d'Angoulême - Révision des tarifs**

DE20170703_24

Conseil municipal du 3 juillet 2017

Rapporteur :
Patrick BOURGOIN

Télétransmise à la Préfecture le **06 JUIL. 2017**
Affichée le 6 juillet 2017

L'an deux mille dix sept, le trois juillet à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 juin 2017


Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, M. PIERRE-JUSTIN, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme BOURGOGNE, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à M. BONNEFONT
- M. MONIER à M. VERGNAUD
- Mme FAVE à M. MARQUET
- Mme ARLOT à M. PIERRE-JUSTIN
- Mme LASBUGUES à M. ELIE
- Mme DUBOIS à Mme FRANÇOIS-ROUGIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme MACULA à M. POUSSET
- M. ACHARKI à Mme LAÏRI
- M. CHUPIN à M. GATELLIER
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID



Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Jean-Pol GATELLIER

Tarification et valorisation des mises à disposition des équipements sportifs de la Ville d'Angoulême - Révision des tarifs

Sports
id : 1828

Conseil municipal
3 juillet 2017

24

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

Par délibération n°32 du Conseil Municipal du 04 juillet 2016, la Ville a approuvé la grille de tarification et valorisation des mises à disposition des équipements sportifs.

Chaque année le montant des redevances, taxes et tarifs municipaux fait l'objet d'une revalorisation.

De plus des modifications ont été apportées à la liste des équipements sportifs :

- Le terrain de Fontgrave ne relève plus du domaine sportif et les équipements sportifs de Lunesse ont été déconstruits, ces installations ont été supprimées de la grille des tarifs.
- Le terrain de base-ball et la piste de buggy du site de Ma Campagne, le terrain de tir à l'arc et le ring des chiens du site des 3 chênes, la piste de modèles réduits et les bouledromes de Montauzier ainsi que le terrain de football de la Grande Garenne n'ayant jusqu'à maintenant fait l'objet d'aucune tarification il est aujourd'hui nécessaire de compléter la nouvelle grille avec ces équipements.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver la grille de tarification jointe en annexe. Celle-ci sera mise en application le 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
3 juillet 2017

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
Philippe VERGNAUD
Adjoint délégué

Développement du Commerce et de l'Artisanat

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

